

# REDEVANCES PLAN D'EAU 2021 (TARIFS en euros TTC)

### **REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe**



Tarification de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

#### 1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	Movenne saison mai juin et septembre	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	4
Catégorie 1	80,00	2,00	6,00	10,00	2,00
Catégorie 2	65,00	1,75	5,00	8,00	1,50
Catégorie 3	30,00	1,50	3,00	5,00	1,00

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

NB : Occupation mensuelle hebdomadaire et journalière possible uniquement sur les linéaires publics. Tarification minimale de 15€

Navire multicoque sur linéaire public dans le port (sauf bateaux proféssionnels)	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)		
Navire patrimonial	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)		
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%		

OCCUPATION DU PLAN D'EAU DEVANT LES AOT TERRESTRES DES ENTREPRISES NAUTIQUES(sur déclaration annuelle de l'entreprise)	Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)
--	---

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

	redevance domaniale annexe)		
LINEAIRES PUBLICS AMENAGES	réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 +		
POSTE D'AMARRAGE PROFESSIONNEL SUR	la longueur moyenne déclarée des navires en		
	Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur		



## REDEVANCES PLAN D'EAU 2021 (TARIFS en euros TTC)



# REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

#### 2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	75,00 €	53,00€	38,00€	30,00€	0,00€
Montant hebdomadaire et au m (en euros)	6,00€	4,50 €	3,00 €	1,50 €	0,00€
Montant nuitée et au m (en euros)	0,75€	0,70€	0,50 €	0,21€	0,00€

Catégorie A : Andernos (Digue ouest quai Jean Bonnat)

5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le

SMPBA à terre ou sur plan d'eau

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue est )

Catégorie C : La Teste de Buch (Digues est / sud) - Lanton (Cassy traques A B C D )

Andernos (Bétey) - Lanton (Taussat Vieux Port digue Ouest)

Catégorie D : Lanton (Cassy Digue E), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse

Catégorie E : Andernos (port ostréicole) - Gujan-Mestras (Ostrea Edulis) - Lanton (piquets)

Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres

## 3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

	SAISON 1er mars au 31 octobre	MENSUEL JUILLET / AOUT	MENSUEL HORS JUILLET / AOUT	HEBDOMADAIRE	JOURNALIERE
1ères lignes	30,00	15,00	7,50	3,00	1,00
2ème ligne et					
suivantes	60,00	30,00	15,00	6,00	2,00
zone en attente					
d'aménagement	30,00	15,00	7,50	3,00	1,00

4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune	15€/3 ans /par liste occupation annuelle

350€